

Les Voyer : d'Étienne à Bernard, explorateur contemporain

Sylvie Tremblay

Number 56, Winter 1999

Au nord du Nord

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7895ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, S. (1999). Les Voyer : d'Étienne à Bernard, explorateur contemporain. *Cap-aux-Diamants*, (56), 52–52.

Les Voyer : d'Étienne à Bernard, explorateur contemporain

Parmi les 10 000 personnes qui sont venues s'établir en Nouvelle-France, un petit groupe de 585 individus s'est vu imposer ce choix. Il s'agit des faux sauniers qui ont été déportés par le roi entre 1730 et 1744. Le prix du sel étant très élevé dans certaines régions de France et aussi sujet à

marquis de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, concède à Thomas-Louis Taschereau, une seigneurie couvrant une étendue de trois lieues sur une profondeur de deux lieues des deux côtés de la rivière Chaudière. La première mention d'Étienne Voyer dans la seigneurie de Nouvelle-Beauce

remonte au 28 février 1746. À ce moment, le seigneur Taschereau donne un terrain à la fabrique pour la construction d'une église et l'un des voisins n'est nul autre que Voyer. Ce dernier cultivera cette propriété de trois arpents de front sur une profondeur de 40 arpents toute sa vie durant. Il en cédera une partie à la fabrique en 1780, qui est aujourd'hui l'emplacement de l'église. Lors du recensement de 1762, Étienne Voyer a mis en semence neuf arpents en superficie et possède quelques animaux, soit un bœuf, deux vaches, deux taurailles, trois moutons, un cheval et un cochon. À la suite du décès de Thomas-Louis Taschereau, sa veuve, Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, procède au règlement de la succession et régularise les titres de propriétés de ses censitaires. En effet, Étienne Voyer n'avait reçu qu'une concession verbale et il lui faut attendre le 26 janvier 1764 avant de recevoir des titres pour une terre qu'il possède depuis près de vingt ans.

De son union, célébrée le 7 février 1750, avec Marie-Madeleine Dupont, fille de Jean-Baptiste Dupont et de Marie-Thérèse Leblond, sont nés onze enfants entre 1751 et 1768. Quatre d'entre eux meurent en bas âge, dont des jumeaux, en 1765, à l'âge de un mois ; les sept survivants se marient. Quatre fils ont laissé de nombreux descendants dans la Beauce, mais aussi dans les régions de Kamouraska, Rimouski et Rivière-du-Loup. Le patriarche est inhumé le 10 décembre 1785 à Sainte-Marie, dans la Beauce.

Il ne s'agit pas de l'unique souche pour la famille Voyer. Au XVII^e siècle, deux hommes, l'un répondant au prénom de Pierre et l'autre à celui de Jacques, se sont établis dans la région de Québec et ont laissé une nombreuse descendance. Pierre, natif de la province du Maine, unit sa destinée à Catherine Crampon, le 1^{er} décembre 1662, à Château-Richer; Jacques, originaire de la Vendée, épouse Jeanne Rouhier, le 12 janvier 1683, à Québec. Quant à savoir qui a laissé le plus grand nombre de descendants, seule une étude approfondie de cette famille saurait le dire. ♦

Sylvie Tremblay
Maître généalogiste agréé



Bernard Voyer, célèbre explorateur nordique, représente la huitième génération de sa famille au Canada. (Photo : Expédition pôle Sud inc.)

une taxe spéciale, des contrebandiers ont été arrêtés, jugés et condamnés à diverses sentences, dont la déportation au Canada. Voilà donc le sort réservé à Étienne Voyer, natif de l'évêché d'Angers, province d'Anjou, fils d'Étienne Voyer et de Renée Bélanger, né entre 1705 et 1714. Au cours de l'été 1744, Étienne Voyer et d'autres prisonniers sont embarqués sur un navire, fort possiblement *Le Caribou*, à La Rochelle en partance pour le Canada. Les conditions de traversée sont pénibles et nombre de ces prisonniers sont hospitalisés à l'Hôtel-Dieu dès leur arrivée à Québec. Ainsi, dans le registre des malades de cette institution, nous retrouvons le nom d'Étienne Voyer, hospitalisé le 11 juillet 1744 pour une période de vingt jours.

Plusieurs faux sauniers s'établissent en milieu rural, travaillent pour des habitants, reçoivent des concessions de terre et, finalement, se marient et fondent des familles. Avec l'accroissement de la population en Nouvelle-France, de nouveaux territoires s'ouvrent à la colonisation. Le 23 septembre 1736, le

TITRE D'ASCENDANCE DE BERNARD VOYER

Première génération

Étienne Voyer Marie-Madeleine Dupont
7 février 1750, Sainte-Marie de Beauce

Deuxième génération

Jean-Baptiste Voyer Louise Dumais
5 octobre 1795, Rivière-Ouelle

Troisième génération

Louis Voyer Léonore Pelletier
1^{er} mars 1824, Saint-Roch-des-Aulnaies

Quatrième génération

Louis Voyer Joséphine Bélanger
31 juillet 1855, Saint-Alexandre, Kamouraska

Cinquième génération

Louis Voyer Dorilda Garneau
8 février 1887, Saint-André, Kamouraska

Sixième génération

Rosaire Voyer Anna Dumais
10 novembre 1913, Saint-Alexandre, Kamouraska

Septième génération

Louis Paul Voyer Claudine Deschênes
5 juillet 1950, Beaudry

Huitième génération

Bernard Voyer